

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 30 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le trente juin à dix huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement, dûment convoqué par le Président, le vingt trois juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

FOURQUEUX	: Madame Anne PHILIPPE, Maire Adjoint Monsieur Jean-Luc AGNES, Conseiller Municipal
LE PECQ	: Madame Laurence BERNARD, Maire Adjoint
LE PORT-MARLY	: Monsieur Philippe VERRIER, Maire Adjoint Monsieur François CORNEZ, Conseiller Municipal Monsieur Dominique FORTIN, Conseiller Municipal
L'ÉTANG-LA-VILLE	: Monsieur Gilbert ARNAUD, Maire Adjoint Monsieur Jean RYCHLICKI
LOUVECIENNES	: Monsieur Pascal HERVIER, Conseiller Municipal
MAREIL-MARLY	: Monsieur Clive HOLE, Conseiller Municipal
MARLY-LE-ROI	: Monsieur Gérard DORIMINI, Maire Adjoint
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Madame Pascale GENDRON, Maire Adjoint

Absents excusés :

CHAMBOURCY	: Monsieur Bernard FERRU, Maire adjoint
L'ÉTANG-LA-VILLE	: Monsieur Jean-Claude FRIEDERICH Monsieur Jean-Paul ROSTAGNI, Maire Adjoint
LOUVECIENNES	: Monsieur Jean-Dominique MASSERON
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Alain DERCHE, Maire Adjoint

Commune non représentée : Chambourcy

Nombre de communes	9
Quorum	10
Délégués présents	13
Délégués comptant pour le quorum	12
Procuration	0
Nombre de votants	: 12
pour le Compte Administratif 2008	
Nombre de votants (Le Président sorti)	11

Le Président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Procès-verbal du comité du 4 février 2009,
- Compte Administratif 2008,
- Affectation du résultat comptable de la section d'exploitation de 2008,
- Compte de gestion,
- Affermage du réseau d'assainissement – lancement de la procédure de délégation de service public,
- Etablissement d'une servitude au profit du Syndicat,
- Rapport sur l'activité du service de l'assainissement,
- Etude temps de pluie – rapport de phase 4,
- Bilan des opérations en cours,
- Indicateurs.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Monsieur HOLE comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2009

Madame PHILIPPE demande à intervenir à propos du tableau des opérations où il est fait mention « des » bassins de retenue avec un étanchement prévu de 2 000 m³.

Madame MOREE répond que la société Hydratec citait effectivement, dans son étude, deux bassins ; il leur a été demandé de rectifier ; le bassin du Syndicat est celui situé sur Saint-Germain-en-Laye, le second appartient à Fourqueux. La capacité de 2 000 m³ après étanchement est bien prévue sur le bassin de Saint-Germain-en-Laye tout en maintenant la capacité initiale du bassin de Fourqueux.

Pour le Président, c'est donc un problème d'interprétation de quelque chose qui n'est pas clair dans le procès-verbal.

Madame PHILIPPE intervient à nouveau pour préciser que le bassin du Syndicat ne remplit pas sa fonction quand la vanne est fermée.

Le Président propose d'approuver le procès-verbal s'il reflète bien ce qui a été dit ; en revanche, s'il y a une ambiguïté, il faudra la lever. A cette proposition, le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Madame PHILIPPE reprend son propos ; à plusieurs reprises, il a été constaté que le bassin du Syndicat ne remplissait pas sa fonction et que c'était le bassin de Fourqueux qui gardait les eaux. Les travaux d'approfondissement sur le bassin rue Saint-Léger lui apparaissent donc bien comme nécessaires ; en regardant les courbes de niveau, le bassin du SIA est plus haut que celui de Fourqueux.

Madame MUNNIA confirme que, jusqu'à une époque récente, la société Hydratec n'avait pas compris que, si ces deux bassins fonctionnent ensemble sur le plan hydraulique, ils dépendent de deux maîtrises d'ouvrage différentes, d'où peut-être la confusion dans la présentation. Le deuxième point à préciser c'est que la vanne est toujours en position ouverte ; si l'eau s'écoule mal, ce n'est donc pas parce que la vanne est fermée mais vraisemblablement parce que le bassin de Fourqueux est plus bas que celui du SIA comme indiqué par Madame PHILIPPE; les deux bassins fonctionnent ensemble et dans les deux sens ce qui explique aussi qu'il y ait une rétention sur Fourqueux et non sur Saint-Germain-en-Laye.

Le Président comprend l'importance de cette précision qui figurera donc au procès-verbal de cette séance.

Monsieur AGNES demande confirmation que l'augmentation sur le bassin du SIA est bien de 2 000 m³.

Ce sont bien les préconisations générales de l'étude faite par Hydratec qui nécessiteront, avant tout commencement de travaux, d'être complétées par une étude de détail, profondeur, fonctionnement avec celui de Fourqueux pour éviter les phénomènes constatés.

Monsieur AGNES demande la date de démarrage de ces travaux ; il en sera question plus tard, lui répond le Président.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

I - PRESENTATION GENERALE

Le Compte Administratif 2008 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement présente les résultats suivants :

EXPLOITATION :

	PREVISIONS	REALISATIONS	%
DEPENSES	919 911,99	491 779,03	53,46
RECETTES	919 911,99	898 817,67	91,71

soit un excédent d'exploitation de 407 038,64 €.

INVESTISSEMENT :

	PREVISIONS	REALISATIONS	%	RESTE A REALISER
DEPENSES	3 260 370,96	578 975,21	17,76	248 202,24
RECETTES	3 260 370,96	946 665,07	29,07	28 020,10

soit un excédent brut de 367 679,86 €.

Compte tenu des restes à réaliser, présentant un solde négatif de 220 182,14 €, le résultat réel de la section d'investissement présenterait un excédent de 147 497,72 €.

Ces différents résultats seront repris dans le Budget Supplémentaire 2009.

Le Président rappelle que le Syndicat a perdu Madame FRABOUL à la fin du 1^{er} trimestre 2008 et que Madame MOREE n'a rejoint le Syndicat qu'en octobre. L'année 2008 qui, de plus, était une année de renouvellement électoral n'a donc permis de faire que des travaux courants mais pas de commencer de nouveaux projets.

II – ETUDE DETAILLEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Section d'Exploitation

Dépenses

Le Compte Administratif ne présente pas de caractéristiques particulières.

Les principales lignes de dépenses sont :

Chapitre 011 – Charges à caractère général dont la rémunération au fermier pour 81 615,88 € Les autres dépenses pour 12 331,35 € sont des dépenses de gestion courante.	93 947,23 €
Chapitre 012 – Frais de personnel	60 920,63 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Ce sont les charges et indemnités de fonction	11 434,63 €
Chapitre 66 - Intérêts de la dette et ICNE	27 931,92 €
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et étalement des charges financières	297 544,61 €

Le total des dépenses d'exploitation s'élève à la somme de 491 779,03 €.

Recettes

Cette section est alimentée par les recettes suivantes :

Compte 704 – il s'agit d'un raccordement au réseau	1 186,35 €
Compte 70611 – redevance d'assainissement supérieure de 17 129 € à celle de l'année 2007	286 956,37 €
Compte 7063 – cotisations des communes au titre des eaux pluviales dont 2 565 € de rôles supplémentaires pour l'instant, chaque commune paie pour les travaux sur son territoire.	209 372,00 €
Chapitre 77 - Quote-part des subventions d'investissement transférées	1 660,96 €

Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire en contrepartie d'une dépense d'investissement

Chapitre 002 – qui concerne la reprise de l'excédent de l'exercice précédent	399 641,99 €
--	---------------------

Le total des recettes d'exploitation de l'exercice est de 499 175,68 €. L'excédent de l'exercice est de 7 396,65 €. Compte tenu de la reprise du résultat antérieur, le total de la section est de 898 817,67 €.

L'excédent est de 407 038,64 €.

Section d'Investissement

Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement sont les suivantes :

- le remboursement de la dette enregistré sur les comptes 1641 et 1681 pour un total de **177 755,45 €**
- sur le chapitre 13, des écritures d'ordre budgétaires pour on les retrouve en recettes d'exploitation **1 660,96 €**
- en comptes 23, les travaux réalisés en 2008 pour un montant de **331 054,87 €**

Il s'agit :

- des dépenses liées
 - * au changement de 83 ouvrants sur les parties basses du réseau
 - * à la réalisation d'un regard profond et du déversoir d'orage de la rue Nouvelle sur le collecteur pluvial route de l'Etang-la-Ville
 - * à la réalisation d'un tronçon de collecteur diamètre 600 à Fourqueux
 - * à la maîtrise d'oeuvre de ces trois opérations
- et de dépenses diverses
 - * mise en conformité de l'armoire électrique au poste Rive Gauche
 - * Levé topographique sur le bassin St Léger
- en compte 2762, les écritures d'ordre budgétaires liées à la récupération de la TVA pour **59 231,69 €**
- en chapitre 001, le solde d'investissement reporté pour **9 272,24 €**

Les restes à réaliser concernent le solde des opérations engagées avant la fin de l'année 2008.

Le total des dépenses de la section d'investissement est de 569 702,97 € pour l'exercice 2008, 578 975,21 € avec le déficit reporté.

Recettes

Les recettes de cette section proviennent :

- des subventions de l'Agence de l'Eau, au titre du Contrat Eau - ligne 13111 - et du département - ligne 1313 pour **81 167,67 €**
- Il s'agit du solde des subventions relatives à l'autosurveillance et du précédent contrat eau.
- d'un prêt de l'Agence de l'Eau pour **9 490,00 €**
 - de l'affectation du résultat - ligne 1068 - pour **439 989,40 €**
 - en compte 2315 et 2762, les écritures liées à la récupération de la TVA sur les opérations d'investissement pour **59 231,69 €**
 - en compte 28, les amortissements pour **290 848,37 €**
 - en compte 48, la dotation aux charges à répartir (indemnités de refinancement) **6 696,25 €**

Les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes attendues et notifiées pour les travaux de cette programmation.

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 946 655,07 €.

Comme il a déjà été dit, la section d'investissement présente un excédent de clôture.

Les résultats du Compte Administratif 2008 tels qu'ils ressortent de nos écritures sont arrêtés aux montants suivants :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	→	491 779,03 €
RECETTES	→	898 817,67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	→	578 975,21 €
RECETTES	→	946 655,07 €

Monsieur HOLE intervient sur le niveau des taux des emprunts – page 27 dans les annexes. Est-il possible d'obtenir des taux plus avantageux pour le Syndicat ?

Un toilettage assez important a déjà été fait ces dernières années sur les emprunts du Syndicat ; ceux qui ressortent encore à 6,80% arrivent en fin de vie ; d'autre part, le niveau des indemnités qui étaient demandées sur certains prêts n'apportait aucun bénéfice au Syndicat. Le Président confirme en regardant le capital restant dû qui est modeste sur ces prêts.

La nouvelle instruction budgétaire et comptable M49 a pris effet au 1^{er} janvier 2008. Elle a, en particulier, supprimé les écritures de contrepassation relatives aux ICNE.

De ce fait le résultat comptable 2007 de la section d'investissement, repris en 2008, aurait dû être de 13 455, 24 € au lieu des 9 272,24 € constatés ; la différence correspond aux INCE de l'année 2007 pour 4 183 €.

Monsieur le Trésorier demande que cette régularisation soit faite pour la reprise du compte administratif 2008 et de ses résultats lors du budget supplémentaire 2009.

Les résultats auraient donc dû être les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	→	491 779,03 €
RECETTES	→	898 817,67 €
EXCEDENT	→	407 038,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	→	583 158,21 €
RECETTES	→	946 655,07 €
EXCEDENT	→	363 496,86 €

C'est ce dernier résultat qui devra être repris lors du Budget supplémentaire 2009.

Le Président appelle à la tribune Monsieur RYCHLICKI qui est le doyen d'âge et quitte la salle.

Monsieur RYCHLICKI rappelle les résultats cités plus haut et pour chacune des sections et propose au Comité Syndical de bien vouloir les approuver. Ces résultats sont approuvés à l'unanimité.

Le Président reprend la séance et remercie les délégués pour leur confiance ainsi que Monsieur RYCHLICKI.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008

Les résultats de l'exercice 2008 constatés dans notre compte administratif sont les suivants :

1 / SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	—————>	491 779,03 €
Recettes	—————>	898 817,67 €
Résultat : <u>excédent</u>	—————>	407 038,64 €

2 / SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	—————>	578 975,21 €
Recettes	—————>	946 655,07 €
Résultat : <u>excédent</u>	—————>	367 679,86 €
Résultat compte tenu des restes à réaliser : excédent	—————>	147 497,72 €

Compte tenu de la correction à apporter aux résultats 2007, repris en 2008, suite à la nouvelle instruction budgétaire et comptable M49 et à la modification relative aux INCE, les résultats deviennent les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION

Excédent : 407 038,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent Brut : 363 496,86 €

Excédent compte tenu des restes à réaliser : 143 314,72 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- de reporter à la section d'investissement la somme de 363 496,86 €

- de reporter à la section d'exploitation la somme de 407 038,64 €

Ces écritures seront reprises au Budget Supplémentaire 2009.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2008

Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye ayant transmis son Compte de Gestion 2008, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux de notre Compte Administratif 2008.

Cette proposition est également approuvée à l'unanimité.

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'AFFERMAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Par délibération du 9 Juillet 2003, le précédent Comité Syndical avait choisi de renouveler une gestion déléguée de l'entretien du réseau d'assainissement et décidé du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'affermage de ce réseau.

Le choix du titulaire du contrat d'affermage, la société Lyonnaise des Eaux, a été confirmé lors de la séance du 3 Mars 2004. Conformément à l'article 4 du cahier des charges, ce contrat prenait effet au 15 mars 2004, pour une durée de 6 ans.

Il arrive à son terme normal le 14 mars 2010.

Cette délégation a fait l'objet de deux avenants :

- Avenant n°1 du 25 Février 2005 par lequel le Syndicat a entériné la décision prise par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réforme de certaines références indiciaires qui se traduit en particulier par la suppression des indices « Produits et Services Divers » (PSD) et la création de nouveaux indices « Frais et Services Divers » (FSD),
- Avenant n°2 du 11 Décembre 2007 par lequel le Syndicat a décidé de modifier certaines conditions initiales du contrat : la révision du compte de renouvellement, l'entretien de deux secteurs (déversoir d'orage et siphon) et la prise en compte des enquêtes de conformité.

La commission consultative des usagers des services publics locaux a donc été consultée le 06 mai 2009 et a émis un avis favorable à la reconduction de la délégation du service public d'assainissement syndical.

Sur cette base et conformément à la réglementation, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à relancer la procédure de délégation de service public pour l'affermage du réseau d'assainissement et à signer tous documents s'y rapportant. Le Président précise que, dans un affermage, le fermier n'a pas la charge des gros investissements en dehors des équipements électro-mécaniques des postes de relevage et vannes par exemple.

L'une des questions importantes à se poser pour la préparation du cahier des charges est la durée du futur contrat de délégation en envisageant une durée un peu plus longue que le contrat actuel qui est de 6 ans. L'une des raisons est que ce dossier est lourd à gérer ; la seconde est que le Syndicat de Saint-Germain-en-Laye est lié, dans son fonctionnement, et dans les investissements futurs, avec le SIABS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine) ; il serait nécessaire d'harmoniser la durée de notre contrat avec celle du SIABS si l'on veut, un jour, pouvoir envisager un rapprochement.

Cette question a également été abordée lors du dernier comité du SIABS, précise Monsieur ARNAUD et pour les mêmes raisons : la charge d'une procédure de DSP est lourde et la durée de 6 ans est trop courte. Après débat sur des durées pouvant aller à 10 voire 12 ans, le comité syndical s'est prononcé pour une durée de 8 ans, soit 2018.

Le Président pense que le Syndicat pourrait également s'ajuster sur cette proposition ; il considère qu'une durée trop longue n'est pas meilleure en terme de concurrence et d'évolution des prestations.

Monsieur CORNEZ suggère que, s'il y a harmonisation des dates, il peut aussi y avoir harmonisation des cahiers des charges ; s'il devait y avoir un rapprochement avant 2018, ce point pourrait poser problème ; s'il y a quelques différences de forme, car il ne doit pas y avoir de divergences essentielles sur le fond, alors elles seraient réglées par avenant, répond le Président.

Le comité syndical donne, à l'unanimité, un avis favorable au lancement de la procédure de DSP pour l'affermage du réseau et avec une durée de 8 ans.

PROJET « RU DE BUZOT » **ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE AU BENEFICE DU SYNDICAT**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite réaliser un projet immobilier sur les propriétés situées 57 à 75 rue Saint-Léger et sur une superficie totale de 7 889 m². Le terrain doit ensuite être divisé et cédé à deux aménageurs, Immobilière 3F et H.D.C. (habitat développement coopératif) pour y réaliser un ensemble de 62 logements dont une partie est en accession sociale à la propriété, précise le Président.

Le collecteur unitaire syndical appelé T200 transite les effluents en provenance d'un secteur de Chambourcy, de Fourqueux et du quartier du Bel Air de Saint Germain en Laye ; il est situé sous l'emprise du projet.

de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services. La loi du 8 février 1995 sur les « marchés publics et les délégations de service public » impose quant à elle au délégataire d'un service public un rapport sur le bilan financier et la qualité du service.

Le décret du 14 mars 2005 (JO du 18 mars 2005) précise le contenu du rapport du délégataire.

La Société Lyonnaise des Eaux France, Fermier du Syndicat, nous a transmis son rapport pour l'année 2008. Un exemplaire de ce rapport sera adressé à chacun des Maires des communes membres du Syndicat.

L'essentiel des informations contenues dans chacune des parties est repris ci-après. Le Président donne la parole à Madame BLANCHARD, de la Lyonnaise des Eaux pour commenter ce document.

I SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

Avant d'aborder l'étude de détail, Madame BLANCHARD souhaite insister sur la baisse des volumes, -9% depuis 2004 soit sur 5 ans ; cette baisse a une incidence, à la fois sur les recettes du Syndicat, liées à la redevance syndicale, mais aussi pour le fermier puisqu'une partie des recettes, lui permettant de financer l'exploitation du service, sont également proportionnelles à la consommation. Elle pense que cette tendance va continuer ; il faut donc bien l'avoir en tête.

I.1 Bilan de l'activité

- Renouvellement d'une pompe sur le poste de Fonderie
- Renouvellement de l'armoire électrique sur le bassin Saint-Léger
- Réalisation de la visite annuelle du 13 au 28 octobre 2008, faite pour programmer l'activité de 2009,
- Curage préventif de 1604 ml de canalisation
- Inspection télévisée de 1164 ml de réseau
- Pompage de 16 chambres à sable
- Extraction de 205 tonnes de sable en provenance des postes et réseaux ; ces volumes sont également en progression ; en réponse à Monsieur LAMY, Madame BLANCHARD précise que ces déchets sont transportés en centre spécialisé pour être nettoyés et dégraissés en particulier ; ensuite ils sont réutilisés comme remblais de voirie ; en réponse également à Monsieur CORNEZ, ces sables sont tous les déchets récoltés sur les voiries et surfaces de plus en plus imperméabilisées, quelquefois aussi, certaines entreprises utilisent les égouts pour éliminer leurs déchets
- Réalisation de 6 enquêtes de conformité

I.2 Perspectives

- Réformer le transformateur Coq au niveau du poste de relèvement RG
- Renouveler les 2 pompes de relevage du poste de rive Gauche
- Renouveler l'armoire électrique du poste RN13
- Renouveler la pompe n°4 du poste de Fonderie
- Création d'une vanne en amont de l'ouvrage de répartition des Pyramides et modification des batardeaux existants
- Revoir l'hydraulique du collecteur EU (temps de pluie) rue de Paris à Le Port-Marly
- Etudier la réhabilitation du collecteur Nord et de la galerie des Prairies (Le Pecq)

- Etudier le réaménagement du nœud situé rue des Prairies et la nécessité d'y installer un dispositif de dégrillage
- Définir un plan d'action suite aux conclusions du schéma directeur global

I.3 Chiffres clés

- 12 034 usagers (+0,60%, le nombre d'usagers est relativement stable)
- 4 827 460 m³ (-2,52%)
- 3 postes de relèvement
- 39 070 ml de réseaux

I.4 Indicateurs

Indicateurs	Valeur	Unité
Connaissance et gestion du patrimoine	75	%
Taux de débordements dans les locaux des usagers	0	par 1000 abonnés
Nombre de points à curage fréquent	0,78	par 100 km de réseau
Connaissance des rejets au milieu naturel	95	par 120
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	oui	
Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	oui	
ISO 9001 V2000	oui	
Laboratoire accrédité	oui	

Le Président s'étonne du taux de connaissance du patrimoine. Madame BLANCHARD répond que le SIG (système d'information géographique) est alimenté en permanence car on ne connaît jamais l'intégralité des données d'un réseau sur 39 km en particulier. En réponse également au Président, le fermier n'a pas eu connaissance de débordement chez les particuliers.

II SERVICE

II.1 Contrat

Délégation du service public d'assainissement

Prise d'effet du contrat : 13/03/2004

Echéance du contrat : 13/03/2010

Durée du contrat : 6 ans

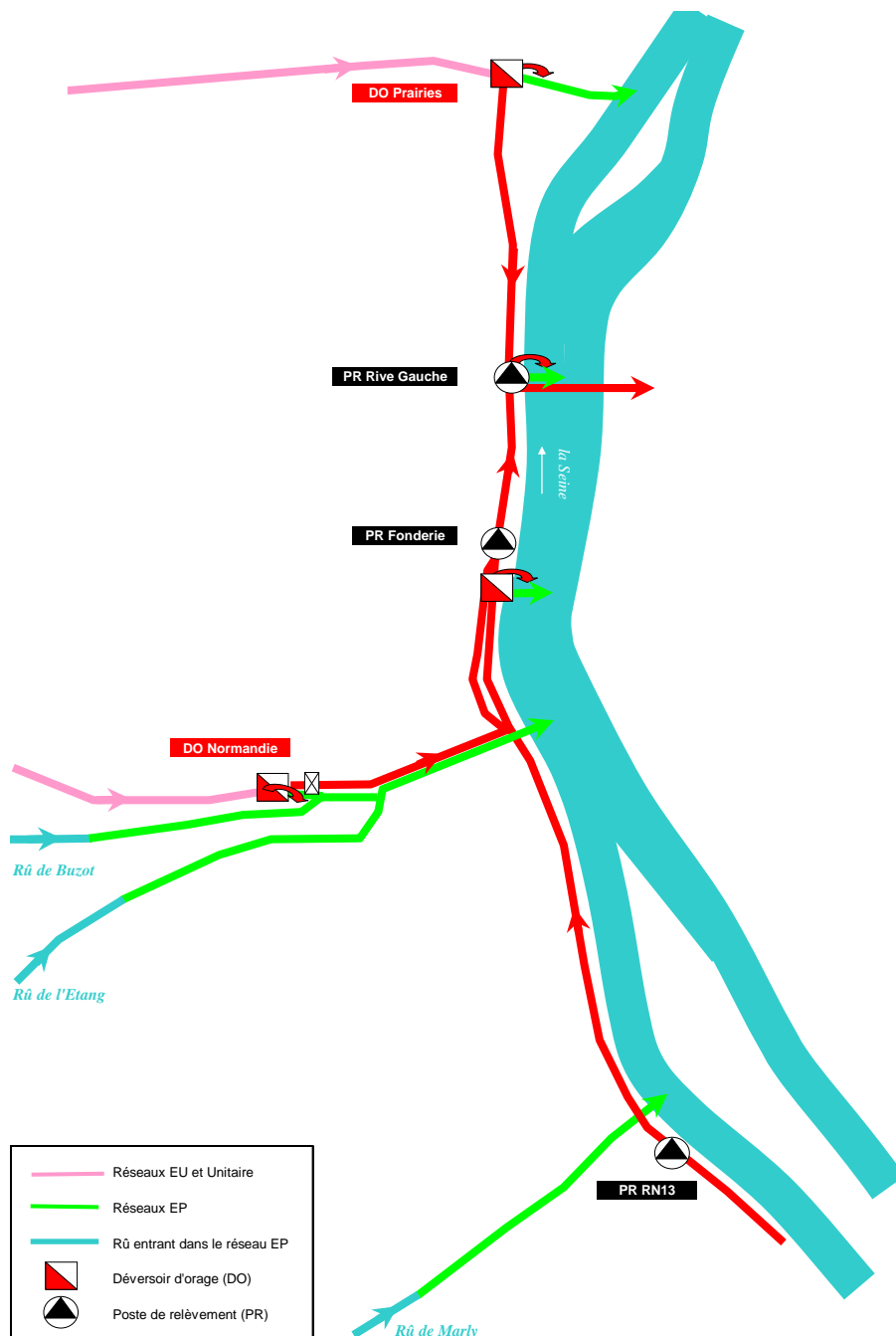
II.2 Communes desservies

- Chambourcy
- L'Etang-la-ville
- Fourqueux
- Louveciennes
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Pecq
- Le Port-Marly
- Saint-Germain-en-Laye

Soit :

- 12 034 clients
- 4 827 460 m³

III.3 Patrimoine



Etat général : Satisfaisant

Dysfonctionnement des réseaux :

- Insuffisance capacitaire du collecteur Φ 400 de la rue de Paris sur Port-Marly
- Insuffisance capacitaire du collecteur Φ 700 en amont du poste de Fonderie
- Mauvaise configuration de la chambre à sable des Prairies
- Insuffisance capacitaire de la galerie du ru de Buzot
- Insuffisance du nombre de regards d'accès sur le collecteur EP de la route de l'Etang-la-Ville,
- Absence de dispositif d'isolement en amont de la chambre de répartition des Pyramides

- Insuffisance capacitaire du collecteur Ø 300 de la RN 186 suite aux modifications des conditions de déversement des déversoirs d'orage de Marly-le-Roi

Type	Nom d'usage	Commune	Caractéristiques
Pompage relevage	Poste Fonderie	Le Pecq	3 131 m3/h
Pompage relevage	Poste Rive Gauche	Le Pecq	1 832 m3/h
Pompage relevage	Poste RN13	Le Port-Marly	250 m3/h
Bassin	Bassin Saint-Léger	SGL	
Accessoire	Vanne de Normandie	Le Pecq	
Accessoire	Comptage des Raidillons	Le Pecq	
Accessoire	Comptage des Prairies	Le Pecq	
Accessoire	Comptage Vouet	Le Port-Marly	
Accessoire	Chambres à sable	SIA	12
Accessoire	Déversoirs d'orage	SIA	16
Réseau	Eaux usées (gravitaire)	SIA	12 412 ml
Réseau	Eaux pluviales (gravitaire)	SIA	10 705 ml
Réseau	Unitaire (gravitaire)	SIA	15 592 ml
Réseau	Refoulement	SIA	361 ml

Branchements majoritairement dépourvus de clapets anti-retour

III COMPTES DE LA DELEGATION

en milliers d'euros	2007	2008	Ecart en %
PRODUITS	624	693	11,2%
Exploitation du service	334	384	
Collectivités et autres organismes publics	284	285	
Travaux attribués à titre exclusif	6	24	
Produits accessoires	0	0	
CHARGES	598	655	9,4%
Personnel	137	128	
Energie électrique	29	36	
Produits de traitement	0	0	
Analyses	3	2	
Sous-traitance, matières et fournitures	80	109	
Impôts locaux et taxes	2	1	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	26	30	
• télécommunication, postes et télégestion	4	5	
• engins et véhicules	6	6	
• informatique	6	7	
• assurance	2	2	
• locaux	1	1	
Frais de contrôle	0	0	
Ristournes et redevances contractuelles	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	15	17	
Collectivités et autres organismes publics	284	285	
Charges relatives aux renouvellements	0	0	
• fonds contractuel	17	39	
Charges relatives aux investissements	0	0	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	7	9	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0	0	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-1	-1	
Résultat avant impôt	25	39	52,4%
Apurement des déficits antérieurs	21	39	
RESULTAT	0	0	0,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Détail des produits

en milliers d'€uros	2007	2008	Ecart en %
TOTAL	624	693	11,2%
Exploitation du service	334	384	15,0%
• Partie proportionnelle	259	307	
• Pluvial	75	77	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0	0	
Collectivités et autres organismes publics	284	285	0,5%
• Part Collectivité	284	285	
Travaux attribués à titre exclusif	6	24	294,5%
• Branchements	6	24	
Produits accessoires	0	0	-100,0%
• Autres produits accessoires	0	0	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Taux de financement : 6,48%

Montant de renouvellement durant l'exercice : 36 356,09 euros

Le résultat avant impôts était de 39 000 € en 2008 ; il était également positif de 25 000 € en 2005 ; depuis le début du contrat, car il faut regarder sur la durée, le bilan est légèrement négatif. Madame BLANCHARD insiste aussi sur le plan de renouvellement qui est positif, à fin 2008, de 18 000 €. Compte tenu des investissements prévus en 2009 et début 2010, ce compte devrait être proche de zéro à la fin du contrat.

Le Président souligne les dépenses du type contribution aux services centraux. Madame BLANCHARD rappelle les recettes liées à l'exploitation et à hauteur de 384 000 € ainsi que les charges qui sont liées au fonctionnement du service ; les frais généraux sont une vraie charge qui font l'objet d'une clé de répartition ; ils permettent de faire un travail correct. Le Président aimerait avoir un peu plus de précisions sur certaines lignes. Madame BLANCHARD reconnaît que la majorité des charges relève de coûts directs liés à l'exploitation mais il y a aussi les moyens généraux qu'il faut prendre en compte.

Monsieur CORNEZ souhaite revenir sur un sujet déjà abordé, le fonctionnement des postes rive gauche et fonderie, en particulier sur le plan électrique et au niveau des bâches; il aimerait en parler plus en détail avec l'exploitant. Il considère que le poste rive gauche pousse les eaux « sur un mur » ; il pense que l'on pourrait être gagnant au niveau des pompes et des consommations électriques en modifiant le système actuel.

Madame BLANCHARD n'est pas spécialiste au niveau des calculs de perte de charge et d'hydraulique; elle se souvient d'un courrier à ce sujet auquel les services de la Lyonnaise avaient répondu en montrant qu'il n'y avait pas de perte significative ; néanmoins elle se dit prête pour regarder à nouveau ce point. Monsieur CORNEZ pense que cela peut être résolu de façon relativement simple. Le Président leur conseille donc de se rencontrer à ce sujet.

IV QUALITE DE SERVICE

IV.1 Interventions et travaux

IV.1.a Interventions

Visite de surface annuelle :

Déroulement : du 13 au 28 octobre 2008

9 réparations

Curages :

Produits de curage : 205,5 tonnes

Désobstruction réseau : 1

Type de réseau curé	Distance
Réseau unitaire et eaux usées	1 199 ml
Réseau pluvial	405 ml

Inspections télévisées : 1 164 ml

Enquêtes de conformité : 6

Branchements au réseau syndical : 3

IV.1.b Programme de travaux futurs

Travaux réalisés, nature, origine (ITV, contrôle visuel, exploitation, ...), objectif attendu

Travaux programmés par le délégataire :

- Renouvellement de 2 pompes de relevage du poste Rive Gauche
- Renouvellement de l'armoire électrique du poste RN13
- Renouvellement de la pompe n°4 du poste Fonderie
- Renouvellement de l'appareil de levage du poste Fonderie

Travaux à programmer par le Syndicat :

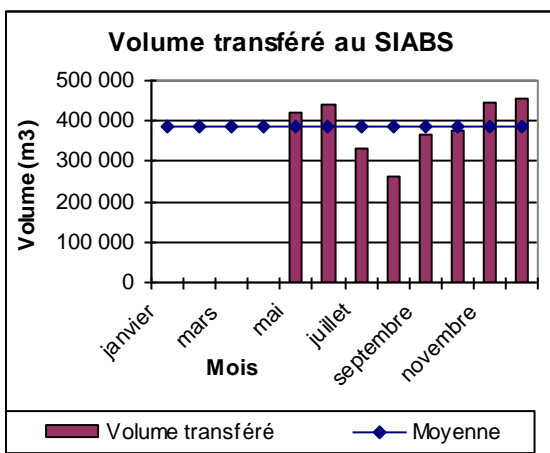
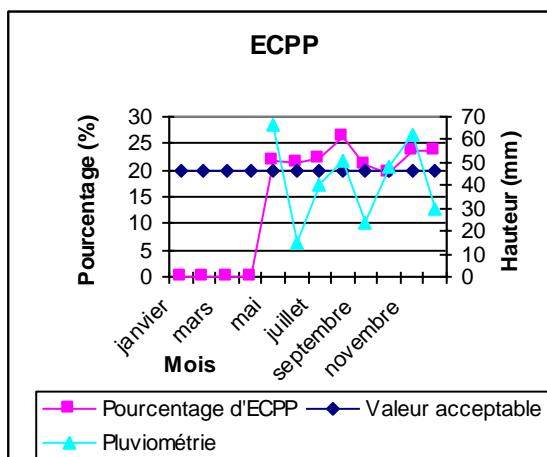
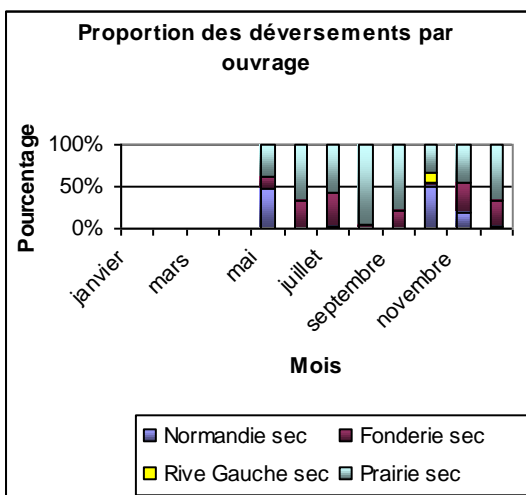
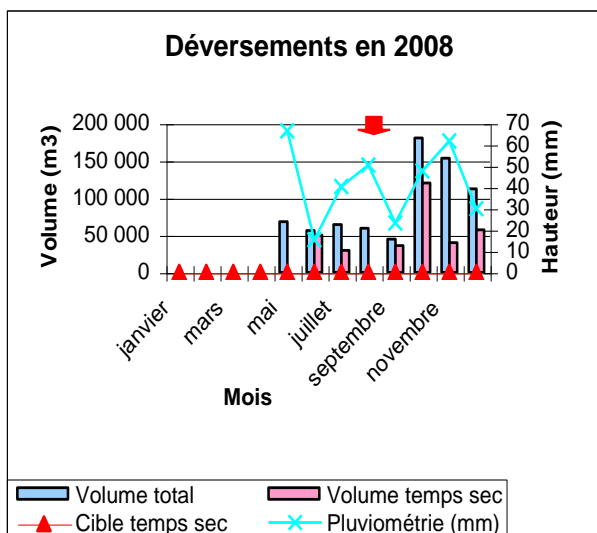
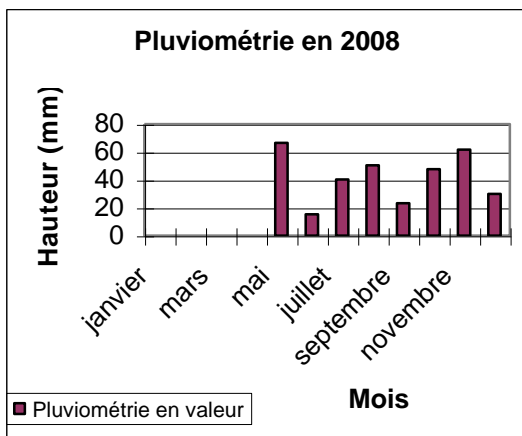
- Réformer le transformateur Coq du poste Rive Gauche
- Réhabilitation du poste de Fonderie
- Etudier l'installation d'un dispositif de dégrillage au niveau des Prairies
- Renouveler la clôture du terrain des Prairies
- Finaliser l'inventaire des branchements

IV.2 Satisfaction de l'utilisateur

Pas de plaintes

Prix de l'assainissement sur le Syndicat : 1,56 euros TTC le m³

Le Président propose à Madame MOREE de présenter les indicateurs de fonctionnement du réseau.



Ce sont les différentes données extraites des rapports fournis par l'autosurveillance du réseau :

- au niveau de la pluviométrie : moyenne de 40 mm avec de grandes variations selon les périodes ; on constate une relative corrélation entre les résultats de cette pluviométrie et les volumes d'eau déversés en Seine, ce qui montre bien l'influence du réseau unitaire sur le fonctionnement du réseau,
- au niveau des déversements par ouvrage : les principaux déversements sont à attribuer au poste Prairies et à la vanne de Normandie,
- pour les volumes transférés au SIABS : moyenne un peu inférieure à 400 000 m3 sur l'année, là aussi avec des pics et des périodes creuses,

- pour les eaux claires parasites permanentes ; ce sont les eaux qui entrent dans les égouts à partir du sol : moyenne de 20 à 25% du volume total sachant que le volume considéré comme acceptable est de 20% ; il y a donc un travail à faire sur cet aspect.

Monsieur CORNEZ demande les solutions pour limiter ces eaux claires ; il faut étancher les collecteurs, répond Madame MOREE, mais ce travail incombe non seulement au Syndicat mais essentiellement aux réseaux communaux ; le rapport de l'étude de temps de pluie le démontre bien également.

ETUDE DE TEMPS DE PLUIE – RAPPORT DE PHASE 4

Lors de la réunion du 3 juin 2009, le bureau d'études Hydratec a présenté son projet de rapport de phase 4.

A- Périmètre

- les 3 Syndicats : Boucle de la Seine, Bougival (repris récemment par la communauté de communes des coteaux de Seine), Saint-Germain-en-Laye,
- 115 km² dont 42% pour le SIARSGL,
- Population : 185 000 habitants,
- Mixité des compétences, collecte pour les communes, transfert pour les structures intercommunales,

B- Constatations

- globalement, saturation du réseau par temps de pluie et, par endroits, par temps sec,
- rejets au milieu naturel en conséquence, les rus et la Seine,
- pas de possibilité de doubler le T130 du SIABS compte tenu de la présence des champs captants de la Lyonnaise des Eaux,
- remplissage à plus de 50% du T130 par les effluents du SIARSGL ; le Président s'étonne de ce pourcentage par rapport à la population,
- nécessité de retenir les effluents en rive gauche pour mieux gérer le fonctionnement du SIABS,
- nécessité de gérer les débordements sur chaussée,
- constatations plus détaillées sur chacun des bassins versants,

Le Président passe la parole à Monsieur ARNAUD qui a suivi de près cette étude: le taux d'ECPP (eaux claires parasites permanentes) est fort, les communes du Syndicat sont fortement en pente, le réseau du Syndicat est essentiellement unitaire, ce qui peut expliquer les débits apportés ; le territoire du SIABS est totalement plat et il y a sans doute moins de ruissellement.

C- Demandes de la Police de l'Eau

- amélioration de l'hydraulicité pour supprimer les débordements sur voirie jusqu'à la pluie d'occurrence 10 ans,
- suppression des rejets polluants au milieu naturel jusqu'à la pluie d'occurrence 2 mois,

D- Préconisations générales

- programme de travaux correctifs sur les réseaux communaux : traitement des ECPP (eaux claires parasites permanentes) qui saturent le réseau syndical, mise en conformité des branchements particuliers,
- pour tout nouveau projet, déconnecter les eaux de pluie (ECM = eaux claires d'origine météorique),
- en général, limiter la charge actuelle des réseaux intercommunaux qui ont servi à établir les programmes de travaux,

E- Estimations

- les estimations de travaux sont faites en comprenant les installations de chantier, les travaux proprement dits, les études, la maîtrise d'œuvre, imprévus et divers à hauteur de 15%, + actualisation de prix,
- elles sont faites au niveau APS et nécessiteront des études complémentaires pour la réalisation des programmes,

F- Techniques alternatives

- l'Agence de l'Eau a demandé au bureau d'études de prévoir, non seulement des travaux d'extension, mais aussi des techniques alternatives,
- ce sont des techniques douces destinées à limiter le ruissellement lié à l'urbanisation,
- ce sont des travaux à réaliser en domaine privé et donc à la charge des particuliers,
- ce sont des actions plutôt incitatives qu'obligatoires,
- les effets sensibles ne se verront qu'à long terme et ne peuvent répondre aux problèmes urgents que génèrent les inondations,
- ce sont des techniques à privilégier dans les cas de reconstruction ou de rénovation,

G- Programmes de travaux

- programme identifié sur chacun des Syndicats,
- options à définir ou étudier sur certains projets,

H- Travaux à réaliser sur le SIARSGL

- programme de travaux propre au Syndicat : 1^{ère} phase, contrat eau envoyé au Conseil Général, 2^{ème} phase de travaux à prévoir, le tout étant destiné à réguler le fonctionnement du réseau syndical,
- la 2^{ème} étape consiste à savoir comment on transfère ces effluents pour traitement final :
 - a. maintien de la solution SIABS qui nécessite un stockage intermédiaire de 10 000 m³ sur Le Pecq pour réguler les transferts vers le T130 du SIABS,
 - b. étude d'une solution de transfert direct en restant en rive gauche ; cette solution nécessite l'accord des communes qui seraient traversées, Le Mesnil et Maisons-Laffitte, et du SIAAP au niveau du pré-traitement de Seine-Aval.

Le Président s'interroge sur cette deuxième étape qu'il trouve peu sérieuse car disproportionnée et hors des capacités financières du Syndicat. La solidarité et la mutualisation avec le SIABS doivent jouer aussi sur cette problématique.

La priorité c'est bien de traiter des travaux propres du Syndicat ; quant à la seconde étape, si les travaux sont sur le territoire du Syndicat, ils ne doivent pas être à la seule charge de ce Syndicat. Il faudra donc discuter de cette seconde phase avec le SIABS.

Sur le tableau récapitulatif, les travaux sont classés par « antenne » : Buzot, Etang, Marly, Bords de Seine qui correspond à la partie liée au transfert vers le SIABS et Nord.

Le Président demande ensuite à Madame MOREE ce qui va être engagé en 2009 et selon quel calendrier.

Madame MOREE précise que la première phase correspond au « contrat eau » présenté au Conseil Général ; la première opération est la recherche d'un maître

d'œuvre pour l'étanchement du bassin Saint-Léger, le renforcement du collecteur T200 sur la rue Saint-Léger, le réaménagement de la chambre de jonction sur Le Pecq, l'amélioration de la glissance de la buse ARMCO et la réhabilitation du déversoir d'orage des Prairies sur Le Pecq qui répond à une demande du Conseil Général dans le cadre de l'attribution des subventions. Le Syndicat a également pris contact avec l'Agence de l'Eau pour essayer d'obtenir leur aide ainsi qu'avec le Conseil Régional qui pourrait peut-être intervenir pour le bassin Saint-Léger. Ces opérations seraient lancées en 2010 pour se terminer en 2011. Pour le reste des opérations, elles devront également faire l'objet d'une planification et d'autres « contrat eau ».

Le Président reprend la parole et confirme qu'il y a d'abord à écrire des cahiers des charges, à vérifier que les études faites par Hydratec sont suffisamment précises ou à lancer des études complémentaires, et à s'assurer des subventionnements ou obtenir l'autorisation de commencer les travaux. Madame MOREE précise que le Syndicat a obtenu, pour l'instant, un certain nombre de réponses verbales mais pas encore de réponses écrites. En réponse au Président, elle confirme que la plus grosse partie des aides viendra du Conseil Général, pour les deux autres partenaires, ce seront des aides plus ponctuelles et seulement sur certaines opérations.

Monsieur ARNAUD déclare que l'on arrive au bout d'une étude technique qui présente des conclusions; après avoir insisté, le Syndicat a quand même réussi à obtenir des éléments complémentaires à ceux fournis en cours d'étude; le Syndicat a donc un document de travail. La première des conclusions c'est que chacune des communes a déjà des travaux à faire sur son propre territoire, ce qui était d'ailleurs plus ou moins connu puisque toutes les communes ont fait leur propre diagnostic; si ces travaux ont peu avancé c'est en raison du désengagement de l'Agence de l'Eau, ces dernières années ; si l'Agence reprend une politique d'aide plus active, les communes pourraient reprendre la résolution de certaines anomalies comme les eaux claires parasites qui surchargent le réseau, comme indiqué plus haut. Dans la deuxième étape, il y a le programme de travaux à faire sur le Syndicat. Ensuite il y a la résolution du transfert des eaux qui arrivent au Pont du Pecq ; pour lui il y a trois solutions, la première, on continue à traverser le SIABS avec la contrainte que l'on ne peut pas doubler le T130, la deuxième, on engage des discussions avec Maisons-Laffitte et le Mesnil-le-Roi et cette solution ne sera pas forcément moins onéreuse ; on peut d'ailleurs remarquer que ces communes traversent également la Seine pour passer en rive droite – Madame MOREE confirme que le SIAAP devait dire s'il était techniquement possible d'arriver à Seine Aval par la rive gauche, pour l'instant, pas de réponse – pour Monsieur ARNAUD, il y aurait sans doute une étude complémentaire à faire ; la troisième possibilité est celle du bassin de stockage, il reste à étudier la meilleure solution technique et voir comment la financer.

Le Président convient que cette approche de 30 M€ est une lourde charge et qu'il y a peut-être une solution entre tout et rien ; il faut se souvenir aussi que les eaux traitées diminuent et que ce mouvement risque de continuer. En ce qui concerne les relations avec les communes et la collaboration de tous, il rappelle les différents courriers adressés, sur la nécessité d'information et de collaboration en particulier sur les projets immobiliers importants, sur la nécessité, pour ces nouveaux projets, de faire de la rétention d'eau pluviale, sur les travaux à réaliser également pour la réduction des eaux claires, de ce fait le Syndicat apportera moins de volume au SIABS, et sur le besoin de connaître les réseaux communaux puisque le tout fonctionne ensemble.

Le Président rappelle que l'on demande maintenant davantage de densification des territoires; cette tendance va à l'encontre de ce qu'il serait souhaitable de

faire puisqu'elle revient à imperméabiliser les sols et nécessite des rétentions intermédiaires; au prix du foncier, ces rétentions deviennent du luxe. Il faut donc, déclare le Président, relancer les communes et leur transmettre les éléments qui les concernent, en particulier sur les eaux claires. Le Syndicat ne peut pas agir seul et il faut peut-être à nouveau se poser la question du transfert de la collecte des eaux, des communes vers le Syndicat. Pour sa commune, il se dit prêt.

A la demande de Monsieur HOLE, il rappelle comment fonctionne le réseau dans sa globalité; les communes ont leur propre réseau communal qui récupère les eaux en provenance des particuliers; ces collecteurs vont se jeter dans de plus gros collecteurs, ceux du Syndicat; cela fait donc trois niveaux d'intervention; peut-être pourrait-on supprimer l'un des intervenants pour avoir un réseau public unique. C'est un transfert de compétence avec transfert des charges et des produits, comme cela se fait dans d'autres domaines, les déchets ménagers par exemple. Monsieur HOLE demande s'il y a des économies à attendre; on ne peut répondre dans l'immédiat, déclare le Président, mais il y a des synergies à attendre et certainement une plus grande efficacité. S'il y a plusieurs communes qui sont intéressées, alors le Syndicat pourrait voter un budget d'études pour aborder tous les aspects à prendre en compte.

Madame BERNARD demande à Monsieur ARNAUD si la solution de garder les eaux en rive gauche pour aller se jeter directement vers Seine-Aval a été chiffrée. Madame MOREE répond par l'affirmative et le coût global estimé est assez proche. Mais avant de savoir quelle est la meilleure solution technique et économique, il faut d'abord être sûr qu'elle soit indispensable, répond le Président.

Il rappelle à Madame MOREE la nécessité d'aller vite et d'engager en 2009 tout ce qui peut l'être.

BILAN DES OPERATIONS EN COURS

Numéro de l'opération	Nom de l'opération	Ville concernée	Etat d'avancement
O2008-019	Ru de l'Etang : 37-39 route de l'Etang	Le Pecq	Travaux de réfection de la canalisation terminés Facturation en cours
O2008-017	Etude Poste COQ	Le Pecq	Travaux programmés début août 2009
O2008-021	Opération immobilière Maison-Verte - rue des Lavandières	SGL	Servitude signée avec la ville Chantier en cours suivi par le Syndicat
O2008-045	Instrumentation Poste Rive gauche Travaux réalisés par le SIAAP	Le Pecq	Opération terminée
O2008-047	Contrat eau intermédiaire	SIA	Attente réponse de subvention du CG, AESN et Région
O2008-048	Opération ru de Buzot	SGL	Collaboration entre la ville et le syndicat en attente signature de la servitude

O2008-070	Schéma directeur global (Etude temps de pluie)	SIA	La phase 4 est en attente de validation par le Syndicat. Certains éléments restent à préciser et valider.
O2009-023	Lancement de la procédure de DSP pour l'affermage du réseau d'assainissement	SIA	CCSPL consultée : avis favorable Révision du contrat en cours
O2009-016	Trappe Normandie	Le Pecq	Réfection trappes chambre à sable juillet
O2009-038	Trappe Leclerc	Le Pecq	Réfection trappes chambre à sable juillet
O2009-026	Succession LEGAY Ernest	Le Pecq	Recherche des héritiers
O2009-055	Entretien espace vert rue des Prairies	Le Pecq	1er passage 2009 le 15 juin
O2009-074	Changement Pompes PR Rive Gauche	Le Pecq	Changement terminé - Travaux à la charge de l'exploitant
O2009-076	Mis à l'air libre du ru de Buzot	SIA	Recherche sur le ru pour le projet de la ville de SGL
O2009-077	Travaux programmés	SIA	Recherche des maîtres d'oeuvre
O2009-078	Renouvellement de la clôture du terrain des prairies	Le Pecq	Mise en concurrence des prestataires
O2009-...	Raccordement	SIA	
O2009-...	DICT	SIA	

En cours
Terminé

Il figure dans le tableau joint; à noter l'opération relative au transfo COQ pour lequel le basculement devrait se faire en août avec l'enlèvement de l'ancien matériel en septembre, le changement des deux trappes pendant les congés scolaires. Madame MOREE souligne la préparation du dossier de consultation pour l'affermage du réseau et les nombreuses DICT (déclarations d'intention de commencer des travaux) auxquelles il faut répondre chaque jour.

Madame MUNNIA rappelle l'historique du dossier de la succession Leguay, propriétaire de deux parcelles sous la terrasse de Saint-Germain-en-Laye et traversées par le collecteur nord; ce collecteur a été visité sur sa partie basse; la partie haute n'a pas pu être visitée car les regards d'accès sont situés dans cette propriété dont le propriétaire est décédé depuis de nombreuses années et sans héritiers connus; le Syndicat est en contact avec l'office notarial en charge de ce dossier.

Sans autre intervention, la séance est levée à 19 heures et 50 minutes.